

**DEC201947DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Duquesne, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR), dont le directeur est M. Florian Méhats ;

**Vu** la décision DEC171797INSMI du 19 juin 2017 portant nomination de M. Sylvain Duquesne aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625 Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sylvain Duquesne, directeur de l'unité UMR6625, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain Duquesne, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Rigaud, ingénieure d'études, M. Jean-Marie Lion, professeur des universités, M. Dimitri Petritis, professeur des universités et M. Bernard Delyon, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC172744DR17 du 28 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 octobre 2020

La déléguée régionale

Gabrielle Inguscio

